

LES DROITS ET DEVOIRS DU RESIDENT EN SITUATION DE HANDICAP

Mise à jour 10/2024

Formation en Inter Distanciel - Réf CR16BC

Le respect des droits du résident est un enjeu pour la réputation et la qualité des soins au sein d'un établissement d'accueil. Le contexte de résident en situation de handicap constitue un cadre juridique particulier qu'il est indispensable de respecter pour le résident et sa famille. La formation a pour objectif de vous apporter le cadre juridique et des conseils pour respecter l'ensemble des droits du résident en situation de handicap.

Compétence(s) visée(s)

- ❖ Respecter les droits du résident en situation de handicap au quotidien dans sa pratique professionnelle.

Objectifs de la formation

- Connaître les principes des droits et devoirs fondamentaux de la personne en situation de handicap.
- Adapter ses pratiques quotidiennes aux exigences légales et réglementaires (information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir ...).
- Connaître les impacts du cadre réglementaire dans sa pratique quotidienne.
- Organiser la gestion des droits du résident.

Contenu

1. Le cadre juridique

- La Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Les grands principes de la loi handicap.
- La Loi Kouchner de 2002 : le développement des droits des usagers.
- La Loi Leonetti : les évolutions
- Le cas du contrat de séjour.
- Les informations à transmettre sur les droits à la santé lors de l'accueil.
- Les responsabilités des différents acteurs et les sanctions applicables.

2. Les principaux droits du résident

- Le droit d'être informé.
- Le droit de consentir aux soins (capacité à consentir, refus de soins du résident, la fin de vie).
- Le droit d'accès au dossier médical.
- Le droit au respect de la vie privée (secret professionnel, ...)
- La liberté d'aller et venir et l'obligation de sécurité (mesures de contention, gestion des « fugues », ...).
- La bientraitance (signalements et gestion des situations de maltraitance, maltraitance et responsabilités).
- La gestion des biens du résident.
- La Charte de la personne accueillie.
- La personne de confiance.
- Les directives anticipées.

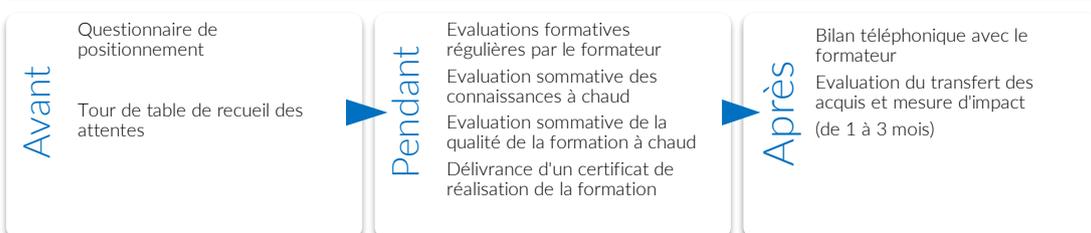
3. Les devoirs du résident

- Le respect des règles de droit.
- Le respect du règlement intérieur.
- L'interdiction de toute forme de violence.

4. L'organisation de la gestion des droits du résident

- Le respect des droits en équipe pluridisciplinaire.
- La gestion des réclamations
- Les relations avec la famille

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation



Public
 Tout personnel d'établissement accueillant des résidents en situation de handicap

Pré-requis
 Formation à distance (visio), savoir utiliser les outils numériques nécessaires

Durée
 2 jours, soit 14 h

Formateur(trice) pressenti(e)
 Formateur/trice spécialisé(e) en droit des résidents (dont handicap)

Nombre de participants
 De 4 à 12 personnes

Matériel nécessaire
 Ordinateur avec connexion internet, micro, caméra, haut-parleur

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques (pédagogie active)
- Cas pratiques
- Echanges sur des cas vécus
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel
- Diaporama (transmis aux participants)

Modalités et délai d'accès
 De 2 à 6 mois en moyenne (nous contacter)

Tarif

Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ?
 d'un devis ?

Vous êtes en situation de handicap ?
 Contactez-nous

 06.09.08.02.20

 contact@cjformation.com

 www.cjformation.com

Carine ANCIAUX
 Présidente, Référente handicap
Aurélie Fauchet et Claire Royer
 Assistantes administratives

